



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.24.042a**  
*(Annule et remplace la DC.24.042)*  
portant sur la

**Demande de subvention au titre du dispositif En Scène 2024-2025 auprès du  
Département du Loiret**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu le dispositif « En Scène » ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 de la ville d'Ingré, deux spectacles font partie du catalogue de spectacles soutenus par le Département du Loiret dans le cadre du dispositif « En Scène ». Pour les communes de 5 000 à 15 000 habitants, le dispositif prévoit une subvention de 40% de la dépense subventionnable, à savoir le montant du cachet artistique hors frais annexes. La subvention sera majorée de 25% si le spectacle prévoit une action de médiation.

Les deux projets concernés et éligibles au dispositif « En Scène » sont les spectacles « Luce et Lucien » (1 séance tout public sans médiation le mercredi 6 novembre 2024) et « Jogg Jogg » (1 séance tout public avec médiation le mercredi 19 mars 2025).

**Article 2** : Le coût total prévisionnel des deux projets est de 3 221,08 € TTC, dont 1 300 € TTC pour le spectacle « Luce et Lucien » et 1 921,08 € TTC pour le spectacle « Jogg Jogg »

Cette décision regroupe deux demandes de subvention (une par spectacle) :

- pour le spectacle « Luce et Lucien », il est demandé une participation départementale de 520 €
- pour le spectacle « Jogg Jogg », il est demandé une participation départementale de 887,50 €

Le total des deux subventions s'élève à 1 407,50 €.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

SPECTACLE : Luce et Lucien	Montant TTC	%
<b>DEPENSES :</b>		
<i>Dépense subventionnable :</i> Prestation de services	1 300,00 €	100 %
<b>Total dépenses :</b>	1 300,00 €	100 %
<b>RESSOURCES</b>		
Billetterie	500,00 €	38 %
Autofinancement	280,00 €	22 %
Subvention dispositif « En Scène » (40% des dépenses subventionnables)	<b>520,00 €</b>	40 %
<b>Total des ressources :</b>	1 300,00 €	100 %

SPECTACLE : JOGG JOGG	Montant TTC	%
<b>DEPENSES :</b>		
<i>Dépense subventionnable :</i> Prestation de services	1 775 €	92 %
<i>Autre dépense :</i> Déplacements	146,08 €	8 %
<b>Total dépenses :</b>	1 921,08 €	100 %
<b>RESSOURCES</b>		
Billetterie	500,00 €	26 %
Autofinancement	533,58 €	28 %
Subvention dispositif « En Scène » (40% des dépenses subventionnables + 25% de majoration liée à la médiation)	<b>887,50 €</b>	46 %
<b>Total des ressources :</b>	1 921,08 €	100 %

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 11 juin 2024



Le Maire,  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : 11 Juin 2024.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_042A
Objet :	Demande de subvention En Scène 2024-2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20240611-DC_24_042A-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240611-DC_24_042A-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.24.042a - Demande de subvention En Scène 2024-2025 17_04_24.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240611-DC_24_042A-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	224.8 Ko
<b>Annexe (Document d'orientation et d'objectif)</b> Nom original : DC.24.042A - ANNEXE Luce et Lucien-Budget 2024-2025-31052024.pdf Nom métier : 21_DO-045-214501694-20240611-DC_24_042A-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	286.6 Ko
<b>Annexe (Document d'orientation et d'objectif)</b> Nom original : DC.24.042A- Annexe Jogg Jogg-Budget 2024-2025-31052024.pdf Nom métier : 21_DO-045-214501694-20240611-DC_24_042A-AR-1-1_3.pdf	application/pdf	350.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
Posté	11 juin 2024 à 15h08min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 juin 2024 à 15h08min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 juin 2024 à 15h08min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 juin 2024 à 15h08min20s	Reçu par le MI le 2024-06-11